

## Structure administrative

A l'heure actuelle, aucun aspect de la politique en la matière ne soulève autant de controverses que le choix de la structure administrative la plus indiquée. Les opinions varient considérablement d'une personne ou d'une association à l'autre, suivant les points de vue de chacun sur les options qui s'offrent. Celles-ci, au nombre de quatre, présentent chacune des avantages et des inconvénients; on pourrait ainsi:

- 1) maintenir le statu quo tout en apportant ça et là quelques améliorations; ou
- 2) confier la responsabilité à quelque autres ministère ou organismes fédéral - le Secrétariat d'Etat ou le Conseil des arts, par exemple - ou à un groupe de ministères et d'organismes; ou encore
- 3) créer une nouvelle administration, par exemple sur le modèle du Swedish Institute, du British Council, de l'International Communications Agency; ou du Deutscher Akademischer Austauschdienst; ou enfin
- 4) repenser la structure existante en vue de la rendre plus dynamique et efficace.

Peu nombreux sont ceux qui, au ministère des Affaires extérieures ou dans d'autres milieux, penchent pour la première solution. Ainsi, en dehors du ministère, on s'inquiète surtout de l'inefficacité des structures qui régissent les relations culturelles qu'entretient actuellement le Canada avec d'autres pays. On estime nécessaire une plus grande coordination à ce niveau et on craint que les objectifs culturels ne soient subordonnés à des fins politiques. Au sein du ministère même, nombreux sont ceux qui se préoccupent de ce que la communauté culturelle en général et les bailleurs de fonds en particulier ont tendance à s'attendre à ce que le ministère assume seul le fardeau des relations culturelles avec l'étranger, surtout lorsque l'on considère que ses ressources financières et administratives sont déjà comprimées au plus haut degré. Dans ces conditions, il serait erroné de prétendre que les relations du Canada dans ce domaine important peuvent progresser moyennant une légère rectification de l'orientation actuelle.

Certains préféreraient qu'un autre ministère ou organisme fédéral, ou plusieurs d'entre eux à la fois, assurent la relève. Le choix le plus logique semble se porter sur le Secrétariat d'Etat et le Conseil des arts du Canada, la plupart des autres organismes ou ministères dont la candidature a été proposée - Corporation des musées nationaux, Conseil de recherches en sciences humaines, Office national du film, Agence canadienne de développement international, etc. - ayant un mandat beaucoup trop précis pour qu'on puisse leur confier une charge supplémentaire. En fait, à l'analyse, il n'est pas non plus logique que cette tâche incombe au Secrétariat d'Etat ou au Conseil des arts. Le mandat du premier ayant une portée nationale et non internationale, il est peu probable que ce ministère accorde aux relations culturelles du Canada avec l'étranger l'attention voulue, même s'il y aurait moyen de coordonner davantage les aspects internes et externes de la politique culturelle canadienne. Par ailleurs, le transfert des responsabilités au Secrétariat d'Etat aurait de profondes répercussions sur l'ensemble de la structure de